

Non aux expulsions spéculatives
Non aux gardes à vue pour intimider
La protestation n'est pas un délit

Nous, habitants de la rue Maria Deraismes et du quartier de l'Hermitage, sommes indignés d'apprendre le placement en garde à vue, au commissariat de Cergy, de deux de nos voisins, ce matin.

Qu'ont fait nos amis et voisins, pour mériter un tel sort ? Le 24 mai dernier, ils se sont solidarisés, sans aucune violence ni excès, avec leurs voisins Muriel et Julien qu'on expulsait sans ménagement (en pyjama !) de la petite maison qu'ils occupent depuis plus de 40 ans ! Rappelons que Muriel et Julien ont été expulsés alors qu'ils payaient leurs loyers et qu'une instance judiciaire était en cours .

De quoi être révoltés, non ?

Anne Flipo et Jean-Pierre Bourgeois se sont rendus à une convocation. Ils étaient à la disposition de la police. Ils ne menaçaient pas de s'évader ! Pourquoi les mettre en cellule, puisqu'on pouvait parfaitement les entendre sans prendre cette mesure de contrainte humiliante et disproportionnée (qui a fait rater un important rendez vous médical à l'un d'entre eux, âgé de 67 ans) ? Pourquoi leur avoir fait ce chantage inadmissible : « si vous demandez à voir un avocat, la garde à vue risque de se prolonger ! » ? Ce sont des méthodes inadmissibles.

**Franchement, n'y a t il pas autre chose à faire pour assurer notre
sécurité que de s'en prendre aux citoyens honnêtes et solidaires ?**

**Nous exigeons des explications sur ces gardes à vue d'intimidation,
dépourvues de motif sérieux.**

Nom

Prénom

Adresse